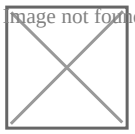

Detail de la plainte envoyé a la banque

Par **llaurent**, le **05/06/2014** à **15:39**

Mmmm alors voila.
Je me suis fait embusquer carte banquaire et code, j'ai fait opposition quand je m'en suis apercu (le lendemain).

Le surlendemain je me suis rendu compte que mon compte a été vidé la veille de mon opposition. Donc ca n'etait pas une perte mais un vol (et il a eu le code).

J'ai porté plainte comme m'a demandé ma banque mais au lieu d'envoyer le recepisse de la plainte j'ai envoyé recepisse + le compte rendu avec tous les details.

Si j'ai bien compris la banque peut refuser de me rembourser si elle peut apporter la preuve d'une faute grave de ma part.

A prioris rien dans le PV ne me met en faute grave mais... bon on sait comment les banques peuvent pinailler quand on parle de sous (surtout qu'on parle de 3000€ la).

La banque m'a demandé tres exactement (par mail) : "Il me faut une copie du dépôt de plainte.", ce que j'ai fait. (donc recipissé + PV)

Est ce que je ne viens pas de m'accuser moi même s'ils utilisent un detail du proces verbal pour pretexter un non-remboursement ?

Merci :)

Par **janus2fr**, le **05/06/2014** à **16:34**

Bonjour,
En la matière, la seule négligeance grave qui pourrait vous être reprochée, c'est si le code secret était écrit sur un papier avec la carte ou sur la carte elle-même (si, si, y en a qui le font...).
Si rien de tel ne ressort du compte-rendu envoyé à la banque, il ne devrait pas y avoir de problème...

Par **llaurent**, le **05/06/2014** à **16:36**

Merci :)

Par **llaurent**, le **17/06/2014** à **15:44**

Delai parce qu'enquete parce qu'utilisation du code blablablaaaa ca va durer une eternité ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés